



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 252-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le règlement numéro **252-2021** aux fins d'apporter diverses dispositions relatives aux voies d'accès, aux logements supplémentaires, aux bâtiments accessoires et à la coupe des arbres a été adopté par le conseil municipal le 16 novembre 2021 ;

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a délivré, le 10 décembre 2021, le certificat de conformité numéro TSR 2021-01 déclarant ainsi le règlement numéro 252-2021 conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QUE le règlement numéro 252-2021 est entrée en vigueur le 10 décembre 2021.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 13 décembre 2021.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière